

Image not found or type unknown



Rupture conventionnelle après un CIF

Par **diena**, le **10/08/2016** à **09:26**

Bonjour,

Je suis actuellement en CiF cdi depuis le 4 avril 2016 et je termine la formation le 28 octobre 2016. Je ne souhaite plus intégrer mon poste, comment dois-je lancer la procédure ? Suis-je obligée d'intégrer mon poste, sachant que je suis remplacée ? merci pour votre réponse!!!

[smile17][smile17]

Par **P.M.**, le **10/08/2016** à **09:40**

Bonjour,

Vous ne pouvez pas lancer une procédure seule, il faudrait déjà que l'employeur soit d'accord sur le principe de la rupture conventionnelle laquelle peut avoir lieu même pendant la suspension du contrat de travail...